

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 30/03/2026 PV N°21

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

- Messieurs , MAITRE KAOUA DJAMELprésident
- BAHLOUL OMARSecrétaire
- ZARZI Abdelaziz..... Membre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 543 : RENC ATSC/ESM (S) DU12/03/2026

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe ATSC sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 12/03/2026 à 13h00 au stade Benabdelmalek.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre a constaté le forfait de l'équipe ATSC .
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable au club ATSC (équipe recevante)
- Vu l'article 40 règlement championnat Foot.ball

Par ces motifs la cd décide :

- De donner match perdu par pénalité au club ATSC pour octroyer le gain du match au club ESM qui marque 03 trois points et 03 trois buts.
- Défalcation de six (06) points à l'équipe ATSC.
- Amende de 30.000.00 DA est infligée au club ATSC (Récidive)

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 544 : RENC CRBAA/ADC (U18) DU 24/03/2026

- BEKHOUCHE Lyes lic N° 1452 (CRBAA) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUZENAD Youcef Lic N° 1652 (ADC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 545 : RENC CRBAA/ADC (U20) DU 24/03/2026

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club club ADC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 546 : RENC CMB/URBH(U20) DU 25/03/2026

- SAHAMDI Tarek lic N° 0370 (CMB) Avertissement pour jeu dangereux.
- OULMI Yasser lic N° 0739 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 547 : RENC CMB/URBH (U18) DU 25/03/2026

- A signaler les absences des deux entraîneurs des deux clubs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au deux clubs.

AFF N° 548 : RENC CMB/URBH (U16) DU 25/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club CMB sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 549 : RENC MBSC/CREG (U20-U18-U16) DU 24.03.2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes du club CREG(U20-U18-U16).
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CDE DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREG U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club MBSC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREG pour chaque catégories payable avant le 24/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors CREG.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 550 : RENC USGA/CREC (U18) DU 24/03/2026

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe USGA (U18) sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe USGA (U18) pour octroyer le gain du match au club CREC qui marque 03 trois points et 03trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club USGA (U 18) payable avant le 24/04/2026.
- Défalcation de trois points à l'équipe USGA U 18
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe SENIORS USGA.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 551 : RENC USGA/CREC (U16) DU 24/03/2026

- A signaler les absences des deux entraîneurs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.

AFF N° 552 : RENC MBC/CSBEK (U20-U18-U16) DU 26.03.25

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes du club MBC (U20-U18-U16).
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CDE DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe MBC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club CSBEK qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club MBC pour chaque catégories payable avant le 26/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors MBC.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 553 : RENC ESHB/CBDM (U20 –U18-U16) 25/03/26

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ESHB sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ESHB U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club CBDM qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ESHB pour chaque catégories payable avant le 25/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors ESHB.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 554 : RENC ADM/IRBAS (U20) DU 25.03.2026

- HAYOUN Houssam Lic N° 1941 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- RAOUI Hatem lic N° 3620 (ADM) Avertissement pour jeu dangereux.
- MOKRANE Med Khalil lic N° 2288 (IRBAS) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- MARMI TakiAbdelkdous lic N° 3640 (IRBAS) 6 M/F pour tentative d'agression envers arbitre exclu amende de 10.000.00 da est infligée au club.

AFF N° 555 : RENC ADM/IRBAS (U18) DU 25/03/2026

- A Signaler les absences des deux entraîneurs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.

AFF N° 556 : RENC CRAC/CSC (U16) DU 24/03/2026

- Rencontre interrompue à la 74 Minute de jeu suite à l'abandon de terrain de l'équipe CRAC.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'arrêt prématuré de la rencontre suite à l'abandon du terrain.
- Attendu que l'arrêt de la rencontre est imputable à l'équipe CRAC pour abandon du terrain.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- L'attribution du gain du match au club CSC qui marque trois points et trois buts et donne match perdu par le même score au club CRAC.
- Défalcation de trois points au club CRA.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CRAC payable avant le 24/04/2026

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

- A signaler l'absence des deux entraîneurs des deux clubs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.
- KARBOUA Med islam lic N° 1563 (CRAC) 4M/F pour comportement anti-sportif envers officiels
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- AZZAS Firas lic N° 2593 (CSC) avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 557 : RENC CRAC/CSC (U18) DU 24/03/2026

- BOUMAZA Redha lic N° 1651(CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CSC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 558 : RENC GFM/WBC (U18) DU 24/03/2026

- A Signaler l'absence du club GFM sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 559 : RENC GFM/WBC (U16) DU 24/03/2026

- A signaler les absences des deux entraîneurs des deux clubs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.

Aff N° 560 : RENC CBDM/CRBAA (S) du 27/03/2026

- MAROUF Aymene Lic N° 0097 (CBDM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SADOUNE Houcine lic N° 4666 (CRBAA) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 561 : RENC CRAC/URBH (S) DU 28/03/2026

- SOUFI Taha Lic N° 0852 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.
- ROUABEH Tarek Lic N° 4265 (CRAC) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUHABILA Hamza LIC n) 0809 (URBH) Avertissement pour contestation de décision et Alebde de 5000.00 DA est infligée au club.
- BENHAMOUD Houcine H.Eddine Lic N° 0728 (URBH) Avertissement pour anti-jeu.
- MAHCENE Bilallic N° 0813 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux

AFF N° 562 : RENC MBSC/ADC (S) DU 28/03/2026

- BOUCHEMAL Djamel lic N° 0705 (MBSC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ZERROUKI Yasser lic N° 0294 (MBSC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUHAHA Boukhmis lic N° 0573 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 563 : RENC ESHB/CMB (S) DU 28/03/2026

- BOUBESL Hicham lic N° 0674 (ESHB) 1 M/F pour cumul de carton plus contestation de décision amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- ABDENOIUR Iskander lic N°0662 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DJABALI Messaoud lic N° 0237 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GHOMRANI Mohamed lic N° 4134 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BARECHE Zine eddine lic N° 0131 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N°564 : RENC ADM/CREC (S) DU 28/03/2026

- DJEMLI Med Ramzi lic N° 1742 (ADM) 1M/F pour cumul de cartons exclu plus contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- DJIMLI Nour Elyakine lic N° 1743 (ADM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- Six Matches de suspension fermes de toutes fonctions officielle à l'entraîneur du club CREC KAHAL Hocine lic N° 0120 pour insultes envers arbitre et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 565 : RENC CREG/IRBAS (S) DU 27/03/2026

Non Déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 27/03/2026 à 14h30 au stade Ouled Rahmoune.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre a constaté l'absence de l'ambulance (protection civile).
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable à l'équipe CREG (équipe recevante).
- Vu l'article 26 du championnat.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CREG pour octroyer le gain du match au club IRBAS qui marque 03 points et 03 buts.

Dossier transmis à la cos en ce qui la concerne.

AFF N° 566 : RENC UCBI/ADM (U20) DU 27/03/2026

- ZIBOUCHE Oualelabeled lic N° 1387 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- KHALFALLAH Med Lokmane lic N° 1599 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA EST infligée au club.
- MESFAR Abdenoour lic N° 1937 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DOUS Abderrezak lic N° 1940 (ADM) 1 M/F pour cumul de carton exclu.
- BOUAMAMA Tarek lic N° 3888 (ADM) Avertissement pour anti-jeu.
- AQUATI A/Abdelouakil lic N° 1944 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 567 : RENC UCBI/ADM (U18) DU 27/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur ADM sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 568 : RENC CSBEK/EMC (U20) DU 29/03/2026

- A signaler l'absence de l'entraîneur EMC sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 569 : RENC CSBEK/EMC (U18) DU 29/03/2029

- BOUDISSA Louai lic N° 1432 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BERRABAH Med Farouk lic N° 3963 (EMC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 570 : RENC CSBEK/EMC (U16) DU 29/03/2026

- LITIM S/Eddine lic N° 2127(EMC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 570 : RENC USK/CESC (U16)DU 29/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club USK sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 571 : RENC ATSC/TRHB (U20-U18-U16) DU 26/03/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ATSC sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ATSC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club TRHB qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ATSC pour chaque catégories payable avant le 26/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors ATSC.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 572 : RENC TRHB/RBC (U20) DU 29/03/2026

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 29/03/2026 à 09h00 au stade zighoud youcef.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté l'absence du service d'ordre (police)

- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable à l'équipe TRHB (équipe recevante) art 44

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe TRHB pour octroyer le gain du match au club RBC qui marque 03 points et 03 buts.
- En outre une amende de 10.000.00 DA est infligée au club TRHB payable avant le 29/04/2026

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 573 : RENC ATSC/ESM (U20-U18-U16) DU 29/03/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ATSC sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ATSC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club ESM qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ATSC pour chaque catégories payable avant le 29/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors ATSC.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 574 : RENC EBAC/CHS (U13) DU 28/03/2026

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CHS sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CHS pour octroyer le gain du match au club EBAC qui marque 03 trois points et 03trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CHS (U 16) payable avant le 28/04/2026.
- Défalcation de trois points a l'équipe CHS

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 575 : RENC USFC/ASEZY (U13) DU 28/03/2026

- _Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe USFC sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe USFC pour octroyer le gain du match au club ASEZY qui marque 03 trois points et 03trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club USFC payable avant le 28/04/2026.
- Défalcation de trois points a l'équipe USFC

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 576 : RENC CAK/CSBOU(U18) DU 26/03/2026

- GHIZELLI Abdeldjalil lic N° 1036 (CAK) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- HOUES Iyed sened eddine lic N° 1059 (CAK) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 577 : RENC CAK/CSBOUN (U16) DU 26/03/2026

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CSBOUN (U16) sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CSBOUN (U16) pour octroyer le gain du match au club CAK qui marque 03 trois points et 03trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CSBOUN (U 16) payable avant le 26/04/2026.
- Défalcation de trois points a l'équipe CSBNOU

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 578 : RENC EMC/ESM (U20) DU 26/03/2026

- A signaler l'absence de l'entraîneur EMC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 579 : RENC EMC/ESM (U16) DU 26/03/2026

- BERRABAH Med Farouk lic N° 3963(EMC) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 580 : RENC EMC/ESM (U16) DU 26/03/2026

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe ESM sur le terrain.
- Vu l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ESM pour octroyer le gain du match au club EMC qui marque 03 trois points et 03trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ESM (U 16) payable avant le 26/04/2026.
- Défalcation de trois points a l'équipe ESM

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 581 : RENC IRBAS/ESHB (U20-U18-U16) 28/03/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ESHB sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ESHB U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club IRBAS qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ESHB pour chaque catégories payable avant le 28/04/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors ESHB.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 582 : RENC CBDM/CMB (U20) DU 28/03/2026

- CHELLI Siradjeddine lic N° 0215 (CBDM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUCHAHM Anis Abdelmouaiz lic N° 0211 (CBDM) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 583 : RENC CBDM/CMB (U16) du 28/03/2026

- GHELARI Med Wail lic N° 1895 (CBDM) Avertissement pour anti-jeu.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CMB sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club CMB.

Le Président de la CD

MAITRE KAOUA DJAMEL EDDINE